

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 1 sur 12

Date de révision : 02.02.2018

Revêtement de sécurité

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant de produit

Nom de produit : Revêtement de sécurité

Code de produit : TEC738, TEC738G

Information complémentaires : Rév. 2.0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Matériau d'étanchéité pour la réparation de pneus

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible.

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible.

1.3 Détails sur le fournisseur de la fiche technique

PROXITECH S.A.S.

3 avenue Gutenberg

77600 Bussy-Saint-Georges

France

Tel : +33 (0) 1 71 58 26 10 - Fax : +33 (0) 1 71 58 26 15

www.proxitech.com – contact@proxitech.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

Numéro d'urgence France : +33 (0) 1 45 42 59 59

CHEMTREC

UK (London) +(44)-870-8200418

France +(33)-975181407

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP):
dangereuse selon le Système général harmonisé (SGH)

La matière n'est pas classée comme

Composants déterminant des risques de l'étiquetage :

Aucun(e)

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Aucun(e)

Mention d'avertissement : Aucun(e)

Mentions de danger : Aucun(e)

Déclaration de mise en garde : Aucun(e)

2.3 Autres dangers :

Aucun connu

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substance: Sans objet.

3.2 Mélange:

Identification	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Poids %

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 2 sur 12

Date de révision : 02.02.2018

Revêtement de sécurité

Numéro CAS : 1333-86-4	Noir de carbone lié	Non classifié	0.1-0.2
Numéro CAS : 67-56-1	Méthanol	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H331 Stot SE 1; H370 Flam. Liq. 2; H225	<0.1
Numéro CAS : 25322-68-3	Poly (éthylène oxyde)	Stot SE 3; H335	<0.03

Information complémentaires :

Le noir de carbone est classé comme cancérigène uniquement sous sa forme respirable. Comme le noir de carbone contenu dans ce produit n'est pas respirable, le produit lui-même n'est pas classé comme cancérigène sous la forme présentée.

Texte intégral des déclarations H et EUH : Voir section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminée ou non disponible.

Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies ariennes non obstruées

Consulter/avertir un médecin si vous ne vous sentez pas bien

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec au savon et à l'eau

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés avec l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste

4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminée ou non disponible.

Symptômes et effets retardés :

Non déterminée ou non disponible.

4.3 Indication d'une intervention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaire

Traitement spécifique :

Non déterminée ou non disponible.

Remarques pour le médecin :

Non déterminé(e) ou non disponibles

SECTION 5 : Mesures de lutte contre le feu

5.1 Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

Moyens d'extinction inappropriés:

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 3 sur 12

Date de révision : 02.02.2018

Revêtement de sécurité

Non déterminé ou non disponible.

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

La décomposition thermique peut produire des émanations de vapeurs et de gaz irritants.

5.3 Conseil pour pompiers

Équipement de protection individuelle :

Utiliser l'équipement de lutte contre l'incendie habituel, des appareils respiratoires autonomes, des habits ajustés et scellés.

Précautions spéciales :

Non déterminé ou non disponible.

SECTION 6 : Mesures en cas de dégagement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate.

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels.

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

6.2 Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement.

Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

6.3 Méthodes et matière pour le confinement et le nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels).

Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

Éviter d'inhaler le brouillard or la vapeur.

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Maintenir le conteneur bien fermé.

Protéger contre le gel et les dommages matériels.

Stocker dans un endroit frais bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

Non déterminé ou non disponible.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle



8.1 Paramètres de contrôle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 4 sur 12

Date de révision : 02.02.2018

Revêtement de sécurité

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration admissible
Croatia	Noir de carbone lié	1333-86-4	Valeurs limites d'exposition aux substances dangereuses sur le lieu de travail : 3,5 mg/m ³ (8 heures); 7,0 mg/m ³ (15 min) 7,0 mg/m ³ (15 min)
	Méthanol	67-56-1	Concentration maximale permise (8 heures) : 200 ppm (260 mg/m ³)
Cyprus	Noir de carbone lié	1333-86-4	Contrôle de l'atmosphère de l'usine et des substances dangereuses dans la réglementation des usines : MPT 3,5 mg/m ³ (8 heures)
Czech Republic	Noir de carbone lié	1333-86-4	Décret gouvernemental 361/2007 Sb. : MPT 2,0 mg/m ³ (8 heures)
	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 250 mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	Limite maximum (NPK-P): 1000 mg/m ³
Poland	Noir de carbone lié	1333-86-4	Dz.U.Poz. 817/2014, Annexe 1 : MPT (NDS) 4,0 mg/m ³ (8 heures)
	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures (NDS) : 100 mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	LECT à 15 min (NDSCh) : 300 mg/m ³
Slovakia	Noir de carbone lié	1333-86-4	Règlement n° 355.2006 concernant la protection des travailleurs exposés à des agents chimiques, Annexe 1 : MPT (NPEL) 2,0 mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	8 heures MPT (NPEL) : 200 ppm (260 mg/m ³)
	Poly (éthylène oxyde)	25322-68-3	MPT 8 heures (NPEL) : 1000 mg/m ³
Belgium	Noir de carbone lié	1333-86-4	Valeur limite d'exposition : MPT 3,5 mg/m ³ (8 heures)
	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 200 ppm (266 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	LECT à 15 min : 250 ppm (333 mg/m ³)
Denmark	Noir de carbone lié	1333-86-4	Limites d'exposition pour les substances et les matériaux : MPT 3,5 mg/m ³
	Poly (éthylène oxyde)	25322-68-3	MPT : 1000 mg/m ³
Finland	Noir de carbone lié	1333-86-4	Limites d'exposition professionnelle : 3,5 mg/m ³ (8 heures); 3,5 mg/m ³ (8 heures); 7,0 mg/m ³ (15 min)
	Méthanol	67-56-1	Limite de 8 heures : 200 ppm (270 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	Limite à 15 minutes : 250 ppm (330 mg/m ³)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 5 sur 12

Date de révision : 02.02.2018

Revêtement de sécurité

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration admissible
France	Noir de carbone lié	1333-86-4	Valeurs limites du seuil (VLEP): Moyenne pondérée dans le temps(VME) 3,5 mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	Moyenne pondérée dans le temps (VME) : 200 ppm (260 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	Limite d'exposition à court terme : 1000 ppm (1300 mg/m ³)
Greece	Noir de carbone lié	1333-86-4	Décret 307/1986: MPT 3,5 mg/m ³ (8 heures); LECT 7,0 mg/m ³ (15 min)
	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 200 ppm (260 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	LECT à 15 min : 250 ppm (325 mg/m ³)
Ireland	Noir de carbone lié	1333-86-4	2016 Code de pratique pour la réglementation concernant les agents chimiques 2001 : MPT 3,0 mg/m ³ (8 heures) LEP
	Méthanol	67-56-1	8 heures LEP (MPT) : 200 ppm (260 mg/m ³)
Italy	Noir de carbone lié	1333-86-4	Décret législatif n° 81 : MPT 3,0 mg/m ³ (8 heures)
	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 200 ppm (260 mg/m ³)
Portugal	Noir de carbone lié	1333-86-4	VLE: 3,5 mg/m ³ (8 heures) 3,5 mg/m ³ (8 heures)
	Méthanol	67-56-1	Décret-loi n° 24/2012 MPT 8 heures : 200 ppm (260 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	NP 1796-2007 Limite d'exposition 8 heures : 200 ppm
	Méthanol	67-56-1	NP 1796-2007 Court terme limite d'exposition : 250 ppm
Spain	Noir de carbone lié	1333-86-4	VLA: VLA_ED 3,5 mg/m ³ (8 heures)
	Méthanol	67-56-1	Limite d'exposition quotidienne 8 heures (VLA-ED) : 200 ppm (266 mg/m ³)
United Kingdom	Noir de carbone lié	1333-86-4	WEL: MPT 3,5 mg/m ³ ; LECT 7,0 mg/m ³
	Méthanol	67-56-1	MPT : 200 ppm (266 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	LECT : 250 ppm (333 mg/m ³)
Bulgaria	Méthanol	67-56-1	MPT : 260.0 mg/m ³ (200 ppm)
Estonia	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 200 ppm (250 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	LECT : 250 ppm (350 mg/m ³)
Hungary	Méthanol	67-56-1	8 heures MPT (Valeur ÁK) : 260 mg/m ³
Latvia	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
Lithuania	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 6 sur 12

Date de révision : 02.02.2018

Revêtement de sécurité

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration admissible
Malta	Méthanol	67-56-1	MPT : 200 ppm (260 mg/m ³)
Romania	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
Slovenia	Méthanol	67-56-1	MPT 8 heures : 260 mg/m ³ (200 ppm)
	Poly (éthylène oxyde)	25322-68-3	MPT 8 heures : 1000 mg/m ³ (fraction inhalable)
	Poly (éthylène oxyde)	25322-68-3	LECT: 4000 mg/m ³ (fraction inhalable)
European Union	Méthanol	67-56-1	ILEP limite de seuil : 260 mg/m ³ (200 ppm)
Germany	Méthanol	67-56-1	Valeur limite AGW : 200 ppm (270 mg/m ³)
	Poly (éthylène oxyde)	25322-68-3	Court terme (15 min) limite d'exposition AGW : 8000 mg/m ³ (fraction inhalable)
	Poly (éthylène oxyde)	25322-68-3	Valeur limite AGW: 1000 mg/m ³ (fraction inhalable)
Luxembourg	Méthanol	67-56-1	MPT : 200 ppm (260 mg/m ³)
Netherlands	Méthanol	67-56-1	Liaison MPT 8 heures : 133 mg/m ³
Sweden	Méthanol	67-56-1	Niveau Valeur Limite (NGV) : 200 ppm (250 mg/m ³)
	Méthanol	67-56-1	Limite à court terme (KTV) : 250 ppm (350 mg/m ³)

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Niveau sans effet déduit (DNEL) :

Non déterminé ou non disponible.

Concentration sans effet prévu (PNEC) :

Non déterminé ou non disponible.

Information sur les procédures de suivi :

Une surveillance de la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le lieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à une LEP et le caractère adéquat des contrôles de l'exposition

Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou d'autres mesures techniques pour maintenir les concentrations de vapeur et de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables au lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OEL (Limites d'exposition professionnelle)) indiquées précédemment.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau. L'épaisseur des gants doit généralement être

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 7 sur 12

Date de révision : 02.02.2018

Revêtement de sécurité

supérieure à 0,35 mm en fonction de la marque et du modèle des gants. Toujours consulter le fournisseur des gants pour des conseils. En cas de contact continu, nous recommandons des gants nitrile avec un délai de rupture de plus de 240 minutes, de préférence > 480 minutes lorsque des gants appropriés peuvent être identifiés.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans des pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Utilisez un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il y a un risque de rejet non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus, ou pour toute autre situation où un simple masque respiratoire purificateur d'air peut ne pas fournir une protection adéquate.

Utilisez un masque respiratoire agréé NIOSH/MSHA ou aux normes européennes EN149 si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation ou d'autres symptômes apparaissent. Conformez-vous à la norme européenne EN149.

Mesures générales d'hygiène :

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

Contrôles d'exposition environnementale :

Sélectionnez les commandes en fonction d'une évaluation des risques des conditions locales.

Se reporter à la section 6 pour des informations sur les mesures de libération accidentelles.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence	Liquide bleu-gris
Odeur	Latex/ammoniac léger
Seuil d'odeur	Non déterminée ou non disponible.
pH	Non déterminée ou non disponible.
Point de fusion/congélation	0 °C
Point d'ébullition initial/plage	100 °C
Point d'éclair (creuset fermé)	Non déterminée ou non disponible.
Taux d'évaporation	<1 (acétate butylique = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminée ou non disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosivité	Non déterminée ou non disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosivité	Non déterminée ou non disponible.
Pression de vapeur	Non déterminée ou non disponible.
Densité de vapeur	Non déterminée ou non disponible.
Densité	Non déterminée ou non disponible.
Densité relative	0,98
Solubilité	Miscible dans l'eau.
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Non déterminée ou non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non déterminée ou non disponible.
Température de décomposition	Non déterminée ou non disponible.
Viscosité dynamique	Non déterminée ou non disponible.
Viscosité cinématique	270 cm ² /s (température ambiante)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 8 sur 12

Date de révision : 02.02.2018

Revêtement de sécurité

Propriétés explosives	Non déterminée ou non disponible.
Propriétés oxydantes	Non déterminée ou non disponible.

9.2 Autres informations

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

10.4 Conditions à éviter :

Aucun connu.

10.5 Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement..

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Méthanol	orale	DLo - Humain - 143 mg/kg
	dermique	DLo - Singe - 393 mg/kg
	inhalation	CLLo - Souris - 64 000 ppm/4 heures

Corrosion / irritation de la peau

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement..

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Dommages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement..

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement..

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement..

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 9 sur 12

Date de révision : 02.02.2018

Revêtement de sécurité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Espèce	Résultat
Noir de carbone lié	Sans objet	La classification des cancérigènes IARC et California Proposition 65 Warning ne s'appliquent qu'aux particules en suspension, non liées de taille respirable du noir de carbone.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC) :

Nom	Classification
Noir de carbone lié	Groupe 2B - Possiblement cancérogène pour l'humain

Programme de toxicologie national (NTP) : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Mutagénicité sur cellules germinales

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement..

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement..

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique)

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement..

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Poly (éthylène oxyde)	Peut causer une irritation des voies respiratoires en une seule exposition.
Méthanol	Le composant affecte le nerf optique.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (expositions répétées)

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement..

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement..

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 10 sur 12

Date de révision : 02.02.2018

Revêtement de sécurité

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement..

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique (long terme)

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT (persistante, bioaccumulable et toxique).

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance considérée comme vPvB (très persistante et très bioaccumulable).

12.6 Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations correspondantes :

Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport international de marchandises dangereuses par route/chemin de fer (ADR/RID)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur.	Aucun(e)

Transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures (ADN)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 11 sur 12

Date de révision : 02.02.2018

Revêtement de sécurité

Précautions particulières pour l'utilisateur.	Aucun(e)
---	----------

Marchandises dangereuses maritimes internationales (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur.	Aucun(e)

Règlements sur les marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur.	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.

Règlements européens

Liste d'inventaire (EINECS) :

1333-86-4	Noir de carbone lié	Inscrite
67-56-1	Méthanol	Inscrite
25322-68-3	Poly (éthylène oxyde)	Non listé

Liste de candidats REACH SVHC : Non déterminé.

Autorisations REACH SVHC : Non déterminé.

Restriction REACH : Non déterminé.

Classe de pollution des eaux (WGK) (Produit) : Non déterminé.

Classe de pollution des eaux (WGK) (Substance) : Non déterminé.

Autres règlements

Allemagne MAK : Poly (éthylène oxyde) : MPT 8 heures : 1000 mg/m³, Méthanol : MPT 8 heures : 200 ppm (270 mg/m³)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des modifications:

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Page 12 sur 12

Date de révision : 02.02.2018

Revêtement de sécurité

Sans objet.

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Procédure de classement :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Méthode utilisée
---	------------------

Synthèse du classement à la section 3:

Acute Tox. 3; H301	Toxicité aiguë (oral), catégorie 3
Acute Tox. 3; H311	Toxicité aiguë (dermique), catégorie 3
Acute Tox. 3; H331	Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 3
Stot SE 1; H370	Toxicité pour certains organes cibles suite - à une exposition unique, catégorie 1
Flam. Liq. 2; H225	Liquides inflammables, Catégorie 2
Stot SE 3; H335	Toxicité pour certains organes cibles suite - à une exposition unique, catégorie 3, irritation des respiratoires

Synthèse des énoncés de risqué à la section 3:

H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Mortel en cas de contact avec la peau
H331	Toxique en cas d'inhalation.
H370	Provoque des troubles au niveau des organes
H225	Vapeur et liquide hautement inflammables
H335	Peut entraîner une irritation des voies respiratoires

Avis de non-responsabilité :

Ce produit a été classifié conformément à l'EC 1272/2008 (CLP) et à l'EC 1907/2006 (REACH).

L'information fournie à la présente fiche de données de sécurité (FDS) est exacte, au meilleur de notre connaissance, à partir des renseignements disponibles. L'information fournie vise à guider l'utilisateur dans la manipulation, l'utilisation, la gestion, l'entreposage, le transport, l'élimination et le déversement sécuritaires et ne doit pas être considérée comme une garantie de spécifications ou de qualité.

L'information ne renvoie qu'à matière spécifique ci- désignée et il se peut qu'elle ne soit pas valable lorsque cette matière est combinée à d'autres matières à moins que ce soit précisé dans le texte.

L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

NFPA : 1-0-0

HMIS : 1-0-0

Date de préparation initiale : 10.05.2017

Date de révision : 02.02.2018

Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit